

AURIGNAC

tous les **MARDIS MATIN**

· ·	ASSOCIATION:		
	MANIFESTATION :		
Mairie	DATE de la MANIFESTATION : / /		
AURIGNAC	Date SOUHAITÉE de la mise à disposition du matériel ://		
	SALLE / LIEU :		
Tél. : 05 61 98 90 08	HORAIRES :		
Fax: 05 61 98 71 33	RESPONSABLE :		
Courriel: mairie@aurignac.fr	TÉLÉPHONE :		
	MAIL :		
Les fiches "Manifestation" sont étudiées	<u>Visa de l'association :</u>		

BESOINS TECHNIQUES	DEMANDES	Cadres réservés au service
MODIFICATION CIRCULATION OU STATIONNEMENT	Se mettre en relation avec le	es services techniques et le secrétariat
<u>Noms des rues souhaitées</u> : Stationnement interdit		
Fermeture des rues		
NOMBRE DE PLACES	Tables (bois) 3 m	
	Tables (bois) 4 m	
	Tables (blanche)	
	Chaises	
Davisa	Bancs	
Repas Assemblée Générale	<u>Autre Préciser :</u>	
Assemblee Generale Concert	H	
	Nombre de grilles :	
GRILLES D'EXPOSITION	Crochets (2 /grilles) :	
CHAPITEAUX 3X3	1 ET/OU 2	
PODIUM (UNIQUEMENT EN INTÉRIEUR)	OUI - NON	
Surface Hauteur	Long. X larg. =	
ÉLECTRICITÉ	OUI - NON	
Nombre de coffrets		
Puissances demandées		
GUIRLANDES	OUI - NON	
SONO	OUI - NON	Contact : GRANJON Marc
	Cf.Fiche d'emprunt	2 06 76 87 05 95
VIDÉOPROJECTEUR	INDISPONIBLE	
AUTRES DEMANDES SPÉCIFIQUES		
BARRIÈRES	Pas de barrière disponible	sur la commune : Voir avec la 5C

		VISA I	MAIRIE			
Réception le :						
Élu responsable	des as	sociations	Élu re	esponsable des services techniques		
DARNISE Laurence		CRANION More				
DANINISL	Laurer			•	GRANJON Marc	
		DEC	SION			
		RETOUR AU	DEMAN	DEUR		
			1		Visa Mairie	
Le :						
		FICHE [DE PRÊ1			
PRÊT	Nbre		MATÉRIELS EMPRUNTÉS		RETOUR	
		TABLES (bois)				
		TABLES (bois)	1 m			
		TABLES BLANC	HES			
		CHAISES				
		BANCS				
		GRILLES + 2 CROCHETS/grille				
		CHAPITEAUX 3	BX3			
		PODIUM				
	COFFRET ÉLECTRICITÉ					
OC EL LE ENADDUNI	GUIRLANDES			CONT. I SAMONIAIT		
Cf Fiche EMPRUN	l	SONO VIDÉOPROJECT	EUD		Cf Fiche EMPRUNT	
		VIDEUPROJECI	LUK			

Le service technique se réserve le droit de procéder à la vérification du matériel en présence de l'emprunteur. L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en l'état.

En cas de perte/de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement la Mairie et de fournir les déclarations attestant de l'événement. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Si	ignatures PRÊT	Signatures RETOUR			
mprunteur	Services Techniques	Emprunteur	Services Techniques		